



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le jeudi 2 juillet à 9 h 31 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Bob Rioux, directeur des communications, Cabinet du conseiller désigné, Zoé Venne, adjointe politique, Cabinet du conseiller désigné, et M^e Véronique Denis, greffière ainsi que Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

En ouverture de la séance, Me Véronique Denis, greffière, informe les membres de l'adoption de l'ordre du jour, avec le retrait de l'item suivant :

18.1 Correspondance numéro 148401 - Certificat de la greffière relatif à une correction d'écriture à la résolution numéro CE-2026-351 de la séance du comité exécutif du 20 mai 2026

CE-2026-461

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 17 JUIN 2026 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 9 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 17 juin 2026 ainsi que de la séance spéciale tenue le 9 juin 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-462

SOUMISSION 2026 SP 150 - ACHAT ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEU - QUATRE PARCS : DE LA SABLONNIÈRE, DES RAVINS-BOISÉS, DE LA CITADELLE ET MARC-GOSSELIN - PROJETS 26-7002, 26-7013, 24-7005 ET 24-7008 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE, DU VERSANT, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE MASSON-ANGERS - JEAN LESSARD, LUC CHÉNIER, ISABELLE N. MIRON ET MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge les contrats suivants :

- à la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour l'achat et l'installation de structures de jeu pour le parc de la Sablonnière (projet 26-7002) au montant total de 93 963,32 \$ incluant les taxes, et pour le parc des Ravins-Boisés (projet 26-7013) au montant total de 104 914,69 \$ incluant les taxes, ainsi que l'achat et la livraison de la structure de jeu pour le parc Marc-Gosselin (projet 24-7008) au montant de 119 660,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mai 2026, et ce, comme étant les plus hauts pointages pour ces trois contrats conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée et conforme;
- à la firme Go-Élan inc., 630, boulevard Bécancour, Bécancour, Québec, G9H 3S7, pour l'achat et la livraison de la structure de jeu pour le parc de la Citadelle (projet 24-7005) au montant total de 97 700,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 mai 2026, et ce, comme étant le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-463

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE -
SOUMISSION 2024 SP 353 - STATIONNEMENT LEDUC (H030) - RÉPARATIONS
LOCALISÉES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS -
DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 SP 353 a été octroyé le 19 juin 2025 à l'entrepreneur Qualitech Construction (2696894 Canada inc.) pour la réalisation des travaux de réparations localisées au stationnement Leduc, situé au 15, rue Leduc, pour un montant total de 195 813,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat :

- deux avis de modification ont été approuvés (AMC-10831 & AMC-10839), regroupant trois ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP et totalisant un montant de 48 745,21 \$ incluant les taxes;
- un ordre de changement a été recommandé par le consultant WSP, au montant total de 25 770,49 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des changements excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le contrat 2024 SP 353 au montant total de 195 813,32 \$ incluant les taxes;
- entérine les avis de modification AMC-10831 et AMC-10839 au montant total de 48 745,21 \$ incluant les taxes;
- autorise un ajustement du coût de soumission au montant de 25 770,49 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 270 329,02 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-464 **SOUMISSION 2026 SP 057 - PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2025 (LOT 2 - PHASE 1) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU, DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - MARC CARRIÈRE, LUC CHÉNIER ET TIMMY D. JUTRAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour les travaux de réfection routière 2025 (lot 2 – Phase 1) sur les rues Hillcrest, Cavelier-De la Salle, de Versailles, Léger, Dubeau et de Lausanne.

Le contrat est accordé sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 3 285 387,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mai 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-465 **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2018 SP 053 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES BOULEVARDS MONTCLAIR ET SAINT-RAYMOND - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE COUSINEAU**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-383 du 30 mai 2018, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils CIMA+, s.e.n.c., un mandat pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils de conception, de préparation des plans et devis et de surveillance en chantier des travaux du projet de réfection des services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond pour un montant total approximatif de 801 030,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-460 du 8 juillet 2020, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 160 629,65 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., pour les services de conception additionnels pour le projet de réfection des services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, portant le montant total cumulatif du mandat à 961 660,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-419 du 24 mai 2023, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 221 580,98 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., pour des honoraires professionnels additionnels pour le projet de réfection des services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, portant le montant total cumulatif du mandat à 1 183 241,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement significatif du délai contractuel pour la réalisation des travaux par l'entrepreneur ainsi que certaines problématiques constatées en chantier ont occasionné des frais additionnels de conception et de surveillance des travaux pour la firme CIMA+, s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT QUE des travaux additionnels couverts par l'entente de partage de coûts entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ont été requis pour le remplacement d'une structure de signalisation aérienne appartenant au MTMD nécessitant des frais additionnels de conception et d'intégration pour la firme CIMA+, s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux plans pour construction ont été requises par la firme CIMA+, s.e.n.c. afin d'arrimer les ouvrages au projet de développement de l'Espace Canevas et que ces modifications sont payables par le promoteur selon le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 197786 et l'avis de modification de contrat AMC-10561 ont déjà été approuvés pour un montant de 117 821,70 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., a déposé à la Ville des demandes additionnelles d'honoraires professionnels d'un montant total de 611 435,61 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels additionnels, notamment pour un ajustement des honoraires de surveillance de bureau en raison du dépassement du délai des travaux de l'entrepreneur, portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 729 257,31 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE certaines demandes additionnelles d'honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils présentées par CIMA+, s.e.n.c. sont potentiellement recouvrables par des tiers, en tout ou en partie, pour un montant total évalué à 620 483,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 197786 et l'avis de modification de contrat AMC-10561 totalisant un montant de 117 821,70 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 611 435,61 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de travaux de reconstruction des services municipaux et de réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 729 257,31 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 1 912 498,77 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-466

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE AUDET -
DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Audet, dossier RS-25-002, comme illustré au plan numéro CRO-25-004 du 8 janvier 2025, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Audet	Est	À partir d'un point situé à 17 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 62 m vers le nord	Deux heures
Audet	Est	À partir d'un point situé à 101 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 26 m vers le nord	Deux heures
Audet	Est	À partir d'un point situé à 179 m au nord du chemin Freeman, jusqu'à l'extrémité nord de la rue	Deux heures
Audet	Ouest	À partir d'un point situé à 356 m au nord du chemin Freeman jusqu'à l'extrémité nord de la rue	Deux heures
Audet	Ouest	À partir d'un point situé à 24 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 332 m vers le nord	Deux heures, d'avril à novembre

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Audet	Est	À partir d'un point situé à 127 m au nord du chemin Freeman, sur une distance de 52 m vers le nord	En tout temps excepté autobus

La présente résolution annule, remplace ou complémente toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-004 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-467

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE L'ÉQUATEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Équateur, dossier RS-25-365, comme illustré au plan numéro CRO-25-524 du 17 juin 2026, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Équateur	Est	À partir de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 74 m vers le nord	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-524 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-468

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE SAINT-MARIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue du Saint-Marin, dossier RS-26-093, comme illustré au plan numéro CRO-26-230 du 25 mai 2026, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Marin	Est	À partir d'un point situé à 10 m au sud de la rue du Progrès, sur une distance de 80 m vers le sud	15 minutes de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-Marin	Est	À partir de la rue du Progrès, sur une distance de 10 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-230 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2026-469

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES CHOUINARD ET ISABELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE COUSINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Chouinard et Isabelle, dossier RS-26-068, comme illustré au plan numéro CRO-26-210 du 5 mai 2026, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Chouinard	Ouest	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 37 m vers le sud	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin
Chouinard	Est	À partir d'un point situé à 11 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 42 m vers le sud	De 7 h à 9 h et 14 h à 16 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin, excepté autobus scolaire
Isabelle	Ouest	À partir d'un point situé à 17 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 45 m vers le sud	De 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin, excepté autobus scolaire

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Chouinard	Est	À partir d'un point situé à 11 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 42 m vers le sud	15 minutes de 9 h à 14 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin
Isabelle	Ouest	À partir d'un point situé à 17 m au sud de la rue Jolicoeur, sur une distance de 45 m vers le sud	15 minutes de 9 h à 14 h, du lundi au vendredi et de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-26-210 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

Préalablement à la levée de la séance, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette déclare son potentiel conflit d'intérêts sur l'item ci-dessous.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des transactions immobilières signées entre le 1er janvier 2026 et le 10 juin 2026 par le Service des biens immobiliers en vertu du Règlement numéro 816-4-2023 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau

CE-2026-470 SOUSSION 2025 SP 664 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2026-2027 - SERVICE DE LA PLANIFICATION DES ACTIFS ET DES INVESTISSEMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Can-Inspec inc., C.P. 70072 C.P. des Châteaux, Blainville, Québec, J7B 0A9, pour le programme d'inspections télévisées 2026-2027, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour deux ans de 561 530,31 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-471 DÉMONSTRATIONS ET MANŒUVRES AÉRIENNES - AÉRONEFS MILITAIRES ET CIVILS DANS LE CADRE D'AÉRO GATINEAU-OTTAWA - 16 AU 21 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE des aéronefs militaires et civils seront à proximité et en survol de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa du 16 au 21 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE leur présence s'inscrit dans le cadre de l'événement Aéro Gatineau-Ottawa du 18 au 20 septembre 2026, sur le site de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE des activités aériennes seront réalisées à l'intérieur des cadres opérationnels et des normes de sécurité habituelles des Forces armées canadiennes, du ministère des Transports du Canada en pareille circonstance et que tous les arrangements nécessaires ont été faits avec les autorités de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les aéronefs reliés à l'événement Aéro Gatineau-Ottawa à une démonstration et à des manœuvres d'acrobaties aériennes du 18 au 20 septembre 2026 près de l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, en dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

Cette autorisation comprend le survol de Gatineau à des altitudes inférieures à 500 pieds ainsi que les décollages, les atterrissages et les vols d'entraînement qui se dérouleront du 16 au 21 septembre 2026.

Adoptée

CE-2026-472

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 29 MAI AU 4 JUIN 2026 AU MONTANT DE 22 363 081 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 29 mai au 4 juin 2026 au montant de 22 363 081 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-473

SOUSSION 2026 SP 239 - ACHAT D'AMPOULES, LAMPES, FLUORESCENTS, BALLASTS ET LUMINAIRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour l'achat d'ampoules, lampes, fluorescents, ballasts et luminaires, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 8 juin 2026, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chaque article à savoir :

- la firme Futech Outaouais, située au 71, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour les articles 13 à 15, 17 à 19, pour deux ans, pour un montant total de 522 538,27 \$ incluant les taxes;
- la firme Lumen, division de Sonepar Canada inc., située au 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour l'article 28, pour deux ans, pour un montant total de 8 362,82 \$ incluant les taxes;
- la firme Wesco Distribution Canada LP, située au 130, boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec, H9R 5P9, pour les articles 5 à 7, 11, 20 à 24, 30 et 31, 35 à 38, pour deux ans, pour un montant total de 32 276,82 \$ incluant les taxes;
- la firme Corporation d'Éclairage du Québec, située au 555, rue Saint-Rémi, Montréal, Québec, H4C 3G6, pour les articles 2 à 4, 8 à 10, 12, 16, 25 à 27, 29, 33, pour deux ans, pour un montant total de 3 834,28 \$ incluant les taxes.

Advenant que la Ville se prévale de la période additionnelle, les prix unitaires seront révisés sur une période de 12 mois, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'une année, étant de 2028 à 2029, ce qui porterait le montant total approximatif à 850 518,28 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le divers poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description	Montant total (incluant les taxes)
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	567 012,19 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2026.

Adoptée

CE-2026-474

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 121544

CONSIDÉRANT QUE l’employé numéro 121544 a été embauché le 11 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que l’employé numéro 121544 ne répond plus aux exigences minimales de l’emploi;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l’employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d’emploi de l’employé numéro 121544 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 121544.

Adoptée

CE-2026-475

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 110935

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la faute commise par l’employé numéro 110935 a rompu de façon irrémédiable le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l’enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le congédiement de l’employé numéro 110935.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif